



Communauté
Professionnelle
Territoriale de
Santé

BOURSE D'ETUDE DU POLE DE SANTE DE BERGERAC POUR LA PREMIERE ANNEE COMMUNE AUX ETUDES DE SANTE

-1- Présentation :

Les jeunes professionnels de santé s'installent pour la plupart dans un cercle géographique de 100 km autour de leur faculté de formation.

On se rend compte à Bergerac par exemple, que la plupart des professionnels de santé sont originaires du territoire plus ou moins élargi du Bergeracois, ou ont des attaches familiales locales fortes (conjoint, parents, grands-parents).

Si l'on veut que la relève s'installe sur notre territoire, il faut que nos étudiants réalisent leurs études dans l'une des universités les plus proches que sont Bordeaux et Limoges.

Le coût des études est tel qu'aujourd'hui de nombreux étudiants du Bergeracois ne peuvent plus accéder à la première année commune aux études de santé. Les bourses ne couvrent même plus le loyer et la difficulté des études ne permet pas d'avoir à côté une activité rémunérée.

C'est pourquoi le Pôle de Santé de Bergerac propose d'offrir, avec le concours de sponsors, une bourse annuelle d'un montant de 2000 euros à un étudiant du Bergeracois tel que défini par le Contrat Local de Santé.

-2- La PACES : organisation de la 1^{ère} année des études de santé

Les cursus de médecine, d'odontologie (chirurgie dentaire), de pharmacie, de maïeutique (sage-femme) ou de masseur-kinésithérapeute commencent tous par la PACES, la 1^{ère} année commune aux études de santé, à l'université. Le point sur cette année sanctionnée par un concours très sélectif.

Les chiffres le prouvent : c'est avec un bac S et une mention qu'on a le plus de chances de réussir en **PACES**. Un atout pour se plonger au plus vite dans le programme composé de sciences "fondamentales" (biologie, physique, chimie, pharmacologie...), de sciences médicales (anatomie, histologie, embryologie, physiologie...) et de sciences humaines et sociales. Les coefficients pour chaque matière varient selon les universités.

L'approche reste très théorique, avec beaucoup de par cœur. Un nombre raisonnable d'heures de cours par semaine, mais énormément de travail



Communauté
Professionnelle
Territoriale de
Santé

personnel. Pour passer en 2^{ème} année, l'étudiant de PACES doit travailler dès les premiers jours et user les bancs de la bibliothèque.

En décembre le plus souvent, une 1^{ère} partie du concours est organisée, durant 1 ou 2 jours. Elle sanctionne les acquis des UE (unités d'enseignement) du tronc commun.

Les étudiants ayant réussi cette étape doivent se positionner sur le(s) concours qu'ils présenteront à la fin du 2^{ème} semestre. On peut préparer de 1 à 4 concours. La majorité des cours reste commune ; l'autre est spécialisée en médecine, odontologie, pharmacie ou maïeutique. A la fin de l'année, la 2^{ème} partie du concours mêle épreuves communes et épreuves spécifiques. Un étudiant peut se présenter dans 1 à 4 filières, à condition d'avoir suivi les cours correspondants.

Le nombre de places par spécialités est fixé, c'est le "numerus clausus", réparti sur les différentes universités. La sélection est toujours rude, avec des nuances selon les facs et les spécialités. Obtenir la moyenne ne suffit pas, il faut être classé en "rang utile". Le classement au concours de chaque filière dépend des différents coefficients du tronc commun et des résultats aux épreuves spécifiques : il y a 4 classements distincts.

Ceux qui échouent peuvent se réorienter. La plupart se tournent vers le paramédical ou vers des diplômes d'un domaine proche (biologie notamment).

-3- Conditions à remplir pour bénéficier de la Bourse d'études du Pôle de santé de Bergerac :

- avoir effectué sur le territoire du Bergeracois ses trois années de lycée ;
- avoir obtenu un baccalauréat S, si possible avec mention ;
- avoir des parents non imposables ou ayant des revenus dans la première tranche d'imposition ;
- fournir son certificat de scolarité en Faculté de Médecine ;
- réussir son premier semestre de PACES pour percevoir l'intégralité de la bourse, versée en deux parts égales (la moitié étant soumise à la réussite au premier semestre).

-4- Composition du Jury de sélection :

- cinq représentants du Pôle de santé de Bergerac (un par spécialité);



Communauté
Professionnelle
Territoriale de
Santé

- un représentant de chaque institution partenaire du Pôle de Santé de Bergerac (si possible) ;
- un étudiant ou une étudiante bergeracoise ayant réussi le concours de la PACES (si possible) ;
- un représentant de chaque Conseil de l'Ordre des professions concernées par la demande (si possible).

-5- Critères de sélection : attribution de points

BACCALAUREAT	Mention AB	Mention B	Mention TB
Nombre de points	1	2	3
REVENUS	Non imposable	Première tranche	
Nombre de points	2	1	
LETTRE DE DEMANDE	Orthographe	Présentation	Contenu
Nombre de points	1 à 3 points	1 à 3 points	1 à 3 points

La bourse est accordée au candidat ayant obtenu le plus grand nombre de points.

-6- Liste des pièces à fournir :

- bulletins des trois années de lycée ;
- attestation de réussite au baccalauréat ;
- certificat de scolarité universitaire en PACES ;
- avis d'imposition du ou des tuteurs légaux.

-7- Calendrier :

L'acte de candidature doit parvenir au Pôle de Santé de Bergerac avant le 30 septembre, une réponse devant parvenir aux candidats au début du mois d'octobre.



Communauté
Professionnelle
Territoriale de
Santé

- 8 – Modalités :

L'acte de candidature, accompagné de l'ensemble du dossier doit être adressé **uniquement par courriel** – contact@poledesante-bergerac.fr – et impérativement au format **PDF**.